Certificat d'immatriculation ch DOS

N° Immatriculation — Date de 1ère immatriculation

A. BS-423-JT — B. 03/08/2011

C.1 MAIRIE DE BOUGIVAL

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

126 RUE DU MARECHAL JOFFRE

78380 BOUGIVAL

D.1 RENAULT

D.2 FLAHA6

D.2.1 N10RENCT004J027

D.3 TRAFIC — E. VF1FLAHA6BY390353

F.1	2770	F.2	2770	F.3	4770		
G	2010	G.1	1935				
J	N1	J.1	CTTE	J.2	BB	J.3	FOURGON
K	e2*2007/46*0014*11						
P.1	1995	P.2	84	P.3	GO	P.6	7
Q		S.1		S.2		U.1	75
U.2	2625	V.7	195	V.9	70/220*2003/76EURO4		

X.1 VISITE AVANT LE 16/11/2025

Y.1	0	Y.2	0
Y.3	0	Y.4	11
Y.5	2.76	Y.6	13.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Zoheir BOUAOUICHE

H

I 02/07/2024

Z.1 DUPLICATA

Z.2

Z.3

Z.4

IMPRIMERIE NATIONALE – 0F68280 - i - CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SIV

000557

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

BS-423-JT 02/07/2024

2024CV11693

VF1FLAHA6BY390353

RENAULT

MAIRIE DE BOUGIVAL

000557

CRFRABS423JTOVF1FLAHA6BY390353811080 39CTTE<<

FOURRENAULT<<<<<<<TRAFIC<<<<<<<2024CV1169394

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom

Domicile

..... **Date** ⌊_⌋ ⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE CONTRÔLES TECHNIQUES

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)
(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min -1)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de contrôles techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euros
(Y.2) Montant de la taxe sur les véhicules de transports en Euros
(Y.3) Montant du malus CO2 et de la taxe additionnelle sur la masse en ordre de marche en Euros
(Y.4) Montant de la taxe fixe en Euros
(Y.5) Montant de la redevance d'acheminement du certificat d'immatriculation en Euros
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euros
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

2024CV11693

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreermistuumistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Registerbrinttodistus; Registreringsbevis#; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de înmatriculare.

République Française
Ministère de l'Intérieur

F